

BTS assistance technique d'ingénieur

Brevet de technicien supérieur

Niveau de qualification : 5 - Savoirs étendus,
spécialisés, factuels et théoriques

Bac + 2

[Code Certif Info N° 18817]



Type de titre / diplôme

Certification active

Descriptif, Objectif et Programme

Descriptif

Dans une entreprise industrielle ou un laboratoire de recherche, le titulaire du BTS ATI a pour mission de favoriser la communication technique entre les différents acteurs d'un même programme de travail. Sa formation lui permet également de seconder un ingénieur (essais, réalisation de dossiers...) et d'améliorer les performances d'un système de production.

Objectif

Le titulaire du BTS ATI peut exercer un large éventail d'activités dans le domaine des études en organisation de projets ou en recherche-développement.

Dans le domaine des études, il sait actualiser une documentation, mettre à jour une base de données, rédiger un cahier des charges, concevoir ou modifier une solution technique ;

- en organisation de projets, il est à même de préparer les réunions, d'en produire la synthèse et de diffuser l'information ;
- en recherche et développement, il peut assurer la mise en place d'expériences de laboratoire et la réalisation d'essais et de mesures, rédiger des comptes rendus d'expérimentations et participer à la veille technologique de l'entreprise.

Par ailleurs, il peut exercer des fonctions de gestion de production ou de gestion commerciale, prendre en charge l'actualisation des dossiers de maintenance

Programme

En plus des enseignements généraux (français, langue vivante, mathématiques, physique et physique appliquée, bureautique et outils de communication, économie et gestion de l'entreprise), la formation comporte des enseignements professionnels industriels :

- construction mécanique (5 heures hebdomadaires la 1^{re} année, 4 heures hebdomadaires la 2^e année)
- construction électrique (électronique, électrotechnique) (4 heures hebdomadaires la 1^{re} année, 3 heures hebdomadaires la 2^e année)
- automatismes, informatique industrielle (3 heures hebdomadaires la 1^{re} année, 3 heures hebdomadaires la 2^e année)
- étude de systèmes techniques (2 heures hebdomadaires la 1^{re} année, 4 heures hebdomadaires la 2^e année)
- organisation industrielle (3 heures hebdomadaires la 1^{re} année, 3 heures hebdomadaires la 2^e année)

Sous statut scolaire, l'élève est en stage en entreprise pendant 6 à 8 semaines en fin de 1^{re} année.

Modules

Épreuve / Unité (EU) - 01. Français

Épreuve / Unité (EU) - 02. Langue vivante étrangère 1

Épreuve / Unité (EU) - 03.1. Mathématiques

Épreuve / Unité (EU) - 03.2. Sciences physiques

Épreuve / Unité (EU) - 04. Etude d'un système pluritechnologique

Épreuve / Unité (EU) - 04.1. Etude des spécificités générales d'un système pluritechnologique

Épreuve / Unité (EU) - 04.2. Vérifications des performances mécaniques et électriques d'un système pluritechnologique

Épreuve / Unité (EU) - 05. Epreuve professionnelle de synthèse

Épreuve / Unité (EU) - 05.1. Réalisation d'une activité professionnelle en relation avec une entreprise

Épreuve / Unité (EU) - 05.2. Présentation du rapport de stage

Épreuve / Unité (EU) - 05.3. Mesure et/ou contrôle à caractère industriel

Unité facultative / Epreuve facultative (Ufac) - 01. Langue vivante étrangère II

Poursuite et débouchés

Poursuite d'études

Le BTS est un diplôme conçu pour une insertion professionnelle. Cependant avec un bon dossier ou une mention à l'examen, il est possible de poursuivre en licence professionnelle dans le secteur de la production industrielle, en licence sciences et techniques pour l'ingénieur, en classe préparatoire ATS pour entrer dans une école d'ingénieur ou en école spécialisée.

Débouchés

Les objectifs :

Le BTS ATI a pour objectif de former des techniciens supérieurs polyvalents afin de leur donner une culture et des compétences techniques étendues doublées d'un sens de la communication au service des entreprises.

Les enseignements en organisation industrielle lui permettent de mettre en place la politique définie par le responsable de projet, d'en suivre la qualité, la maintenance, la sécurité, de mettre en oeuvre les postes de mesures et d'essais. L'élève est formé à résoudre un problème à caractère industriel, à concevoir ou à modifier une solution technique, un poste de travail, un site de production visant à perfectionner tout processus de fabrication et améliorer la performance, l'ergonomie ou la productivité.

Sa formation le prépare à déterminer les performances, à évaluer un coût, à établir et à rédiger un cahier des charges fonctionnel, une notice technique, un dossier d'homologation, un devis. Grâce à son aptitude à la communication technique écrite et orale en français et en anglais, il sait analyser et rédiger des documents techniques. Il apprend à dialoguer avec les clients, les fournisseurs, les utilisateurs, le personnel qu'il conseille, assiste et forme.

Les débouchés :

Le diplômé occupe des postes d'organisation, de suivi ou de gestion de la production dans les industries de la mécanique, de l'électronique, de l'électrotechnique, de l'automatisme et de l'informatique industrielle.

Autres informations

RNCP

Inscrit de droit Fiche n° 1029

<https://certificationprofessionnelle.fr/recherche/rncp/1029>

Certificateur

Ministère de l'éducation nationale

Valideur

Ministère de l'éducation nationale

Pour en savoir plus

<https://eduscol.education.fr/sti/textes/referentiel-du-bts-geologie-appliquee>

Ce titre remplace

BTS assistance technique d'ingénieur (<https://reseau.intercariforef.org/formations/certification-18818.html>)

Session de l'examen

Année de la première session	Année de la dernière session
1999	Information non communiquée

Domaine(s) de formation

35008 : Secrétariat assistantat ingénieur

35047 : Secrétariat assistantat direction

Lien(s) vers les métiers (ROME)

M1605 : Assistantat technique et administratif

Groupes formation emploi (GFE)

P : Gestion et traitement de l'information

Domaine de spécialité (NSF)

250 : Management en mécanique-électricité

Accessibilité

Formation initiale	Formation continue	Apprentissage	Contrat de pro	VAE	Demande individuelle
Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui

Eligibilité au Compte Personnel de Formation (CPF)

Identifiant CPF	Début de validité	Fin de validité
239181	02/01/2019	Information non communiquée

Texte officiel

[Arrêté du 30/07/1998](#)

Publication : 10/09/1998

Descriptif : Arrêté du 30 juillet 1998 portant définition et fixant les conditions de délivrance du brevet de technicien supérieur Assistance technique d'ingénieur

Code NOR : MENS9802115A

URL : <http://www.legifrance.gouv.fr/WAspad/UnTexteDeJorf?numjo=MENS9802115A>

Création : Oui

Informations mises à jour le 08/06/2011 par Certif Info.

<https://reseau.intercariforef.org/formations/certification-18817.html>